



3RC2

# FORMATION SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 2 - ENCADREMENT

Formation labellisée par France Chimie Occitanie

Présentiel - Synchrone

Validité : 3 ans

## Objectifs

- Former et habiliter le personnel d'encadrement des entreprises extérieures afin qu'il prenne en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage sur site industriel
- Informer et responsabiliser les personnels d'encadrement présents sur site sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va effectuer son activité de prestations



## Public Visé

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et/ou signataire des documents de mise au travail (autorisation, permis de travail...)  
Signataires des documents de travail (autorisation de travail, plan de prévention...) ayant délégation à représenter l'entreprise extérieure et qui doivent nécessairement maîtriser le français.



## Pré Requis

Maîtrise du français lu, écrit et parlé.

Le stagiaire devra être titulaire d'un **certificat de Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité**.

Se munir obligatoirement d'une photo d'identité pour l'établissement de

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe
- Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail

## Parcours pédagogique

### Tour de table

#### Contexte et enjeux de la sécurité - rappel

- L'accident du travail et la maladie professionnelle
- Définitions
- Statistiques
- Origines des accidents : non-respect des procédures, manque de communication, précipitations, addictions...
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
- Le contexte réglementaire
- Les principes généraux de prévention
- La réglementation relative à l'intervention d'entreprises extérieures (EE)
- Articulation avec le document unique, le PPSPS et le plan de prévention
- La responsabilité pénale
- La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
- La délégation de pouvoirs
- La jurisprudence
- Les acteurs internes et externes de la sécurité

#### Evaluation des risques et identification des mesures de prévention/protection

A partir d'une étude de cas, les participants apprendront à :

- Etablir un mode opératoire / phasage
- Identifier les risques et les moyens de prévention associés

#### Plan de prévention

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

- Identifier les situations de coactivité et les moyens de prévention associés

Version : 3RC2-20260629

#### • ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017

N° déclaration activité : 76310897031

#### • ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039

N° déclaration activité : 73810082681

#### • CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032

N° déclaration activité : 72640201664

#### • ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018

N° déclaration activité : 76660309966



- Tenir une inspection commune préalable aux travaux
- Rédiger un plan de prévention et les permis associés
- Préparer le chantier (habilitations, matériels, moyens...)
- Mettre en place et vérifier les mesures de prévention et de protection
- Expliquer le plan de prévention, les autorisations de travail et les modes opératoires à son équipe
- Gérer la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expérience...)

#### Gestion des situations dégradées

*A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :*

- Réactivité à tout changement de situation de travail (ex : alerte, non-conformité du matériel, absence de personnel, non-respect du planning, accident...)
- Modification de l'analyse des risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

#### Bilan : Rôle et mission d'un titulaire d'un certificat Niveau 2

*A partir des enseignements de l'étude de cas, définition des rôles et missions du N2*

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
  - Elaborer des modes opératoires / phasage
  - Identifier des situations de coactivité et les risques engendrés
  - Définir les moyens de prévention et de protection associés
- Gérer son équipe et son chantier (y compris en mode dégradé)
  - Préparer et organiser son chantier (identification des interlocuteurs, inspection commune préalable, rédaction du plan de prévention, autorisations de travail et permis)
  - Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
  - Gérer la fin de chantier
  - Réagir à tout changement de la situation
- Transmettre les informations à son équipe
  - Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail et modes opératoires...
  - Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses
  - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

#### Conclusion

- Importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques du chantier
- Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir-être
- Règles d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail » et "Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP"

#### Evaluation des connaissances des stagiaires

## Méthodes pédagogiques

Formation essentiellement pratique autour d'une étude de cas qui est le fil rouge de la formation – travail en sous-groupe. Apports

## Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté et labellisé par France CHIMIE Occitanie



## Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat valable 3 ans conforme au référentiel DT40 révision 9 de France CHIMIE. Le stagiaire doit obtenir un minimum de 16/20 et obtenir 2 compétences de Leadership sur 5 à travers les mises en situation. Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation provisoire de réussite si tel est le cas en

## Modalités d'accessibilité handicap

Accès PMR

Version : 3RC2-20260629

#### ● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017  
N° déclaration activité : 76310897031

#### ● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039  
N° déclaration activité : 73810082681

#### ● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032  
N° déclaration activité : 72640201664

#### ● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018  
N° déclaration activité : 76660309966



## Durée

14.00 Heures

2 Jours